

**AVIS PUBLIC****ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-15**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant de nouveau diverses dispositions du règlement numéro 1066-05 intitulé « *Règlement de zonage* » et du règlement 1069-05 intitulé « *Règlement sur les permis et certificats* »

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 mars 2015, le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2017-15 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau diverses dispositions du règlement numéro 1066-05 intitulé « Règlement de zonage » et du règlement numéro 1069-05 intitulé « Règlement sur les permis et certificats* » ».

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 7 avril 2015 à 19h00** à l'hôtel de ville de Marieville, situé au 682, rue Saint-Charles à Marieville. Lors de cette assemblée, le Maire ou un autre membre du Conseil, désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet du projet de règlement concerne des modifications au règlement numéro 1066-05 intitulé « *Règlement de zonage* » et au règlement numéro 1069-05 intitulé « *Règlement sur les permis et certificats* ».

1. Les modifications relatives au règlement numéro 1066-05 intitulé « *Règlement de zonage* » sont les suivantes :
    - La disposition 2.1 modifie l'article 160 afin de réduire à 1 mètre la distance minimale entre un abri d'auto isolé ou attenant et la ligne de terrain. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par tout le territoire de la Ville de Marieville.
    - Les dispositions 2.2 et 2.3 ajoutent la zone H-49 aux dispositions supplémentaires de la section 12 du chapitre 12 afin que celle-ci lui soit soumise. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **H-49** et ses zones contiguës : H-41, H-42, H-50, H-58, H-60 et A-16.
    - La disposition 2.4.1 modifie la grille des usages et des normes de la **zone ADC-4**, afin d'y ajouter, dans une nouvelle classe d'usages permise, l'usage spécifiquement permis « *6123 Service de prêts sur gages* ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **ADC-4** et ses zones contiguës : A-13 et ADI-2.
    - La disposition 2.4.2 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-1**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-1** et ses zones contiguës : A-2, A-17, ADH-1, C-2, H-1, H-2, H-4, H-5, H-6, H-57, H-61 et P-29.
    - La disposition 2.4.3 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-2**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-2** et ses zones contiguës : A-2, ADH-1 et H-5.
    - La disposition 2.4.4 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-4**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-4** et ses zones contiguës : A-2, ADH-6, C-7, H-8, H-9, H-16 et P-5.
    - La disposition 2.4.5 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-5**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* » et afin d'y ajouter la classe d'usages permise « *C-3 Service professionnel et spécialisé* » et les normes spécifiques y relatives. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-5** et ses zones contiguës : C-6, H-10, H-11, H-12, H-16, H-53, I-7 et P-7.
    - La disposition 2.4.6 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-7**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-7** et ses zones contiguës : ADC-1, ADH-6, C-4, C-8, H-16, H-17 et H-18.
    - La disposition 2.4.7 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-9**, afin d'y exclure l'usage « *6123 Service de prêts sur gages* » et afin d'y ajouter la classe d'usages permise « *H-3 Trifamilial* » et les normes spécifiques y relatives. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-9** et ses zones contiguës : C-8, C-10, C-11, H-17, H-18, H-21, P-12, P-13, P-15 et P-31.
-

- La disposition 2.4.8 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-10**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-10** et ses zones contiguës : C-9, C-11 et H-18.
  - La disposition 2.4.9 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-11**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-11** et ses zones contiguës : C-6, C-9, C-10, C-13, C-14, H-18, H-22, H-54, P-13, P-15, P-27 et I-1.
  - La disposition 2.4.10 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-13**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-13** et ses zones contiguës : C-11, C-14, H-22, H-23, H-26, H-31, P-16, P-21 et P-30.
  - La disposition 2.4.11 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-14**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-14** et ses zones contiguës : C-11, C-13, H-25, H-30, H-31 et P-15.
  - La disposition 2.4.12 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-15**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages » et afin d'y ajouter les classes d'usages permises « H-2 Bifamilial », « H-3 Trifamilial », « C-3 Service professionnel et spécialisé » et les normes spécifiques y relatives. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-15** et ses zones contiguës : A-8, A-11, A-16, ADH-9, AP-3, H-30, H-31, H-32, H-34, H-35, H-36 et I-5.
  - La disposition 2.4.13 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-16**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-16** et ses zones contiguës : A-7, H-43, H-46, H-47, H-62, I-3, I-6 et P-24.
  - La disposition 2.4.14 modifie la grille des usages et des normes de la **zone C-19**, afin d'y exclure l'usage « 6123 Service de prêts sur gages ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **C-19** et sa zone contiguë : H-22.
  - La disposition 2.4.15 modifie la grille des usages et des normes de la **zone H-49**, afin d'y autoriser de l'unifamilial isolé et d'y ajouter les normes spécifiques y relatives. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire par la zone **H-49** et ses zones contiguës : H-41, H-42, H-50, H-58, H-60 et A-16.
2. La modification relative au règlement numéro 1069-05 intitulé « *Règlement sur les permis et certificats* » est la suivante :
- La disposition 3.1 modifie l'article 20 afin d'augmenter les coûts des amendes relatives à l'abattage d'arbre sans le permis requis.
- La disposition 3.1 n'est **pas susceptible** d'approbation référendaire.
3. Les zones concernées par le projet de règlement numéro 2017-15 apparaissent aux Plans 1, 2 et 3 joints au présent avis.
4. Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Marievalle au service du Greffe au 682, rue Saint-Charles, durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Marievalle, le dix-neuf mars deux mille quinze (19 mars 2015)

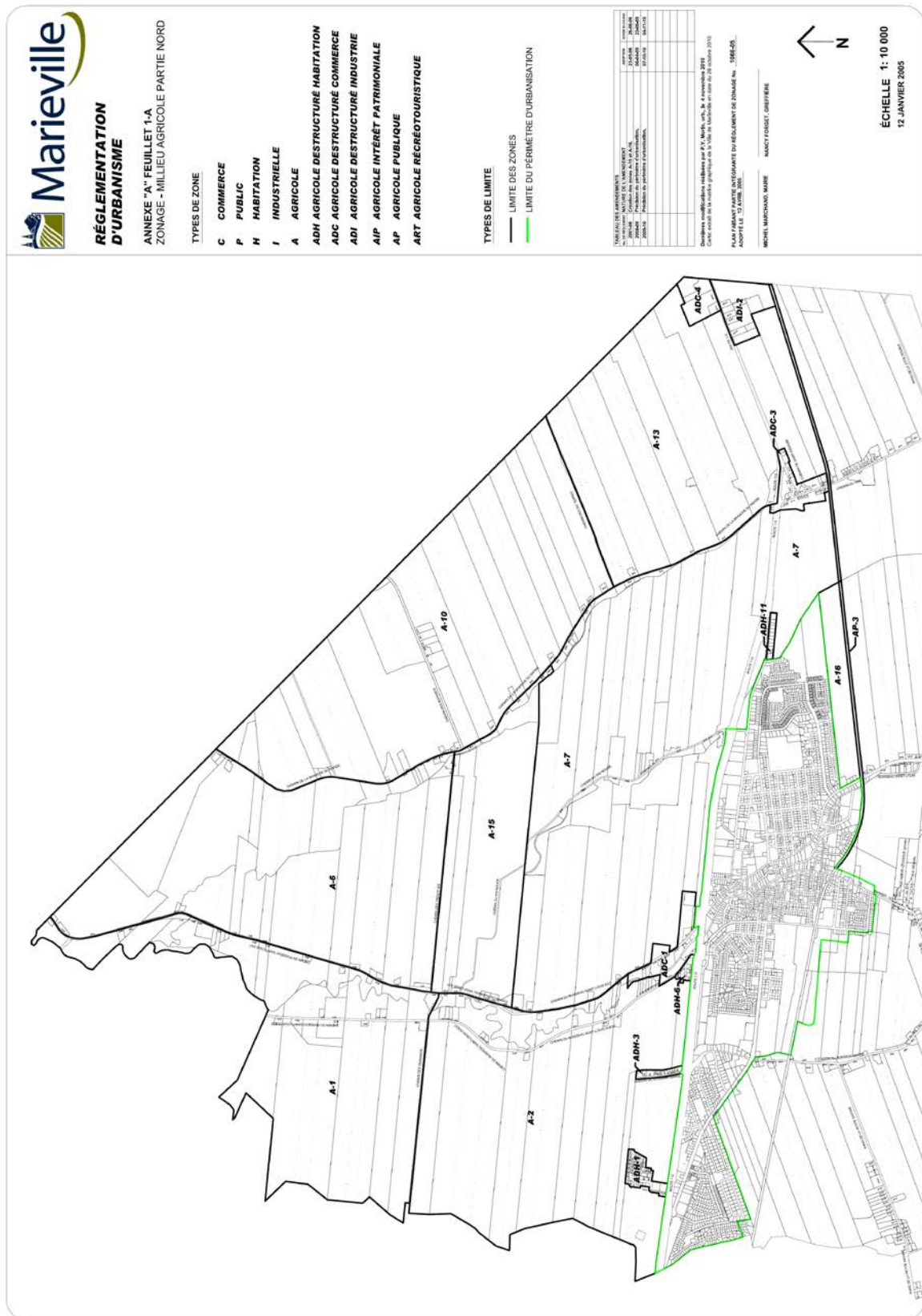
La greffière adjointe,

Me Mélanie Calgaro, OMA, notaire

**Avis public 15-12**

---

Plan 1



Plan 2





